



MUNICIPALITÉ DE Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 8 juillet 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-07-259 / PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE MRC ARTHABASKA-PROJET AMÉNAGEMENT PARC CROTEAU**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-04-149 adoptée en séance ordinaire du 8 avril 2024 par le conseil municipal sollicitant la demande de financement à travers le Fonds des Régions et Ruralités (FRR2)) du projet Aménagement du Parc Secteur Croteau;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière requise dans le cadre de ces fonds est de 75,000\$

CONSIDÉRANT QUE par résolution #2024-06-3312 adoptée par le conseil de la MRC d'Arthabaska en date du 26 juin 2024 et notifiée à la direction générale de la municipalité de Saint-Valère que cette demande a été approuvée;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette adoption qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente définissant les clauses relatives à l'attribution par la MRC de cette aide financière;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Joéane Turgeon et résolu :

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Valère autorise le directeur général, monsieur Karl Péguy Saint-Fort de signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère le Protocole d'entente entre la MRC d'Arthabaska dans le cadre du projet du projet Aménagement du Parc Secteur Croteau

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **11 juillet 2024**.


Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier